

Comité Départemental Olympique et Sportif

C.D.O.S. 91 INFOS



Une A.G. Ordinaire qui fait sens.

La vie institutionnelle des associations fait que les Assemblées Générales Ordinaires se succèdent d'une année sur l'autre en suivant le même mode de régulation.

Rien ne laissait augurer, pour l'A.G.O du 21 mars 2016, qu'il en serait autrement car elle n'était pas élective, l'organisation institutionnelle du Sport français n'avait pas connu de modifications profondes et l'activité du CDOS 91, qu'elle soit administrative ou de terrain, affichait, à travers ses rapports statutaires, une grande stabilité.

Et pourtant, le temps des rapports passé, s'est installé à l'improviste un riche moment d'interrogations spontanées, toutes inspirées par l'air du temps.

Il a été, en effet, question :

- de la nouvelle répartition territoriale et des interrogations fonctionnelles qu'elle peut poser,
- du mouvement de translation qui incline progressivement le projet associatif fédéral vers l'idée de service à rendre à toutes les populations,
- de l'importance qu'il convient de prêter à l'économie de marché et aux mises en concurrence qu'elle sous tend,
- de l'évolution des missions éducatrices traditionnelles du sport vers une dimension sociale sociétale au sujet de laquelle les intervenants apprennent en marchant.
- de la dialectique bénévolat professionnalisation qui marque des niveaux d'intervention différents mais qui doivent demeurer harmonieux,
- de l'accentuation des prises en charge désormais orientées vers les populations cibles,
- du basculement, dans les évaluations, des données qualitatives vers la logique de la statistique et du chiffre.

Certes, dans une Assemblée Générale, la règle veut que la parole circule librement mais le glissement sémantique qui s'est produit le 21 mars 2016, parce qu'il s'est élevé au niveau des concepts, est riche, au moins, d'un enseignement : il témoigne, en dépit d'une certaine inquiétude, de la volonté des responsables du Sport essonnien de s'inscrire dans la Modernité.

Gérard Courtal, Secrétaire Général.

N°13 - Juin 2016

Au sommaire

Pages 2 et 3

* Entretien avec Vincent Plusquellec

* Assises du sport en Essonne

Pages 4 et 5

* UNSS sport scolaire

* Sport santé

Page 6

* Classes Olympiques

* Calendrier

C.D.O.S. 91 INFOS

Maison départementale des Comités Sportifs 62 bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

Tél.: 01 60 78 27 58 Fax: 01 69 23 44 09

 $E-mail: \underline{essonne@franceolympique.com}\\ http://essonne.franceolympique.com$

Directeur de la publication : Rolland BESSON

Rédacteurs : Gérard COURTAL, Martial TOURNIER, CD UNSS

> Montage technique : Stéphanie YANG



ENTRETIEN AVEC VINCENT PLUSQUELLEC, DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU DISTRICT DE FOOTBALL

Dans le cadre de nos entretiens avec différents responsables du Sport essonnien, nous avons rencontré **Vincent Plusquellec, Directeur Administratif du District de Football**. Notre échange a porté principalement sur les incidences de la réforme des collectivités territoriales, sur l'intervention des clubs dans les politiques sociales et sociétales et sur l'existence de conditions préalables qui favorisent l'innovation sociale.

<u>CDOS 91</u>: La Loi NOTRe réduit le champ des compétences générales des départements tout en maintenant leurs missions dans le domaine social. Tout cela sur fond de réorganisations territoriales à compétences non encore stabilisées. Comment s'ajuster à ce nouveau contexte?

Vincent Plusquellec: C'est un point sur lequel se penche la Fédération Française de Football car cela impacte sa gouvernance. La réforme territoriale va faire bouger les lignes sans pour autant altérer le niveau des initiatives qui continuent à se prendre localement. Puisque les événements, quelque part, lui échappent, le District poursuit sa route en se donnant des objectifs, par exemple, devenir un interlocuteur des Communautés d'Agglomération, poursuivre ses missions d'accompagnement, en tant que Centre de Ressources, en direction des acteurs locaux. Mais encore faut-il s'entendre sur le terme de « local ». Le local, en chiffres, c'est 110 clubs en Essonne au projet sportif différent, qui peut aller de l'ambition d'accéder à une division supérieure à la volonté de se limiter à une pratique de type « masse-loisir ». Le local, en intervention, c'est un espace suffisamment proche des gens pour que des formes de coopération demeurent possibles, qu'il s'agisse de mutualiser les moyens, de « transversaliser » certaines actions ou de mettre en place une interdisciplinarité sportive. Le local, c'est un espace de liberté des associations qui devient plus vulnérable dès l'instant qu'il est concurrencé par un secteur privé qui propose des prestations plus diversifiées et plus « tendance » comme c'est le cas des « Centres privés de Foot à 5 ». Mais cela ne saurait remplacer le rôle éducatif du club, notamment dans le domaine du Respect. A ce propos, la F.F.F a mis en place le « Programme Educatif Fédéral », un outil pédagogique dont le slogan : « Savoir vivre, savoir jouer » vaut bien les démonstrations les plus savantes.

<u>CDOS 91</u>: On voit bien, à travers ce que vous venez de dire, qu'il vous faut répondre à des sollicitations de proximité, au plus près des lieux de vie, et que *le champ social et sociétal* devient de plus en plus votre affaire. Comment arrivezvous à répondre à ces interventions d'un nouveau type ?

Vincent Plusquellec:

Sur ce point, nous avons avancé d'une manière significative car c'est le « Tout Football » qui est engagé sur l'ensemble du territoire essonnien. Le Football est, à juste titre, considéré comme la discipline sportive la plus populaire, qu'il s'agisse de nos effectifs, de notre public cible ou de nos implantations dans les quartiers sensibles. Il n'est pas douteux que nous pourrions faire davantage encore si nous disposions de terrains synthétiques plus nombreux mais c'est une autre question. Dans tous les cas, quelles que soient les difficultés, nous nous efforçons de répondre aux sollicitations des Institutionnels dont les orientations vont précisément en ce sens, qu'il s'agisse des subventions du Département ou du CNDS. Les clubs sont donc amenés de plus en plus à fonctionner selon un mode projet que ne prévoyait pas leur objet statutaire à l'origine et qui peut se comprendre, à la limite, comme une intervention de service sportif local. Cela sous tend que le Football s'ouvre à d'autres besoins sociétaux, notamment en direction des personnes handicapées, afin d'interrompre la spirale de la discrimination. Nous ne faisons en cela que suivre les orientations de notre Fédération qui a signé, tout récemment, une convention tripartite avec la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adaptés. Nous avons d'ailleurs organisé en 2015, dans une démarche partenariale conduite avec d'autres comités sportifs de l'Essonne, la 7ème édition de la Journée du Sport pour Tous qui a été l'occasion de signer une convention départementale tripartite également. Il est à noter aussi que le discours de nos dirigeants bénévoles, peu à peu, se modifie et que l'on passe, dans les propos entendus, du «Veillons à ne retenir que les jeunes qui ont certaines capacités» au «Il n'est pas bien de laisser des jeunes sans possibilité d'accéder à nos structures». Mais nous ne faisons pas que cela dans le champ sociétal et nos programmes éducatifs offrent désormais des éclairages sur la santé, sur l'environnement et sur l'engagement citoyen.



ENTRETIEN AVEC VINCENT PLUSQUELLEC, DIRECTEUR ADMINISTRATIF DU DISTRICT DE FOOTBALL (SUITE)

<u>CDOS 91</u> : A travers tout ce qui vient d'être dit, il est possible de lire une démarche tournée vers la nouveauté des interventions. Y-a-t-il des conditions préalables qui facilitent *la créativité et l'innovation* ?

<u>Vincent Plusquellec</u>: L'innovation, la créativité ne se décrètent pas et il faut passer par l'observation, par la connaissance fine de ce qui se passe sur le terrain pour savoir si certaines conditions sont remplies. Tout n'est pas possible en même temps, tant nos 110 clubs n'évoluent pas selon le même rythme et ne présentent pas des caractéristiques homogènes. Tout n'est pas écrit à l'avance, il n'y a pas de règle en la matière mais l'on peut observer, que l'on considère un club de 400 licenciés, d'implantation ancienne et que l'on connaît comme impulsé par des bénévoles et des permanents qui travaillent bien ensemble ou un club situé en territoire prioritaire et de création plus récente, que l'un et l'autre proposent des actions innovantes comme du soutien scolaire, de la mixité sportive homme-femme ou intergénérationnelle. Je me demande d'ailleurs à ce propos si l'on ne pourrait pas créer un Observatoire de l'innovation sociale par la pratique sportive, avec un concours, une remise de prix... Mais ce n'est qu'une idée...

Texte établi par Gérard Courtal, d'après les propos recueillis au District.

LES ASSISES DU SPORT ESSONNIEN CHANGENT DE FORME...



Ainsi donc, les « Conférences du Sport en Essonne », dans leur première phase décentralisée et participative sur les 3 sites de Chamarande, de Vigneux et des Ulis ont eu lieu en juin 2016. Elles sont placées désormais sous l'égide effective du Conseil Départemental de l'Essonne, le CDOS 91 étant partenaire associé. La forme en est changée et les priorités thématiques sont désormais plus orientées vers la Santé et vers l'Economie, ce qui n'a pas empêché que certaines interventions des participants aient abordé des thèmes encore très liés aux préoccupations des Premières Assises de l'EPS, des APS et du Sport qui se tinrent en novembre et décembre 2001.

Dans le propos inaugural du Président du CDOS 91, Rolland Besson, on pouvait déjà lire ceci : « Les Assises, c'est un projet conçu comme des temps successifs de rencontre, d'étude, d'échanges de vues, d'évaluation des situations locales et départementales, afin de progresser ensemble vers *un état des lieux*, mettant en évidence les problèmes essentiels de l'heure pour toute la population ». Ou encore cela : « Cet état des lieux, ce socle commun de réflexion auront à être utilisés simplement comme le premier palier

d'une réflexion commune et d'un engagement de chacun à faire progresser, là où il se trouve, l'activité éducative épanouissante que peut être la pratique régulière de l'EPS, des APS et du Sport à tous les âges de la vie ».

15 ans après, il est à noter que ces propos n'ont pas pris une ride et que les 3 Conférences ont su, dans leur management, conserver et promouvoir cette démarche participative. Il n'est pas douteux que, dans l'exploitation des données qui va suivre, l'éthique sportive (les valeurs, l'éducation, la santé, l'épanouissement de l'être humain, les comportements déviants du Sport dont le dopage), les équipements, le Sport de Haut Niveau, l'encadrement sportif (bénévoles, professionnels du Sport, le financement de l'EPS, des APS et du Sport), la réalité de l'intercommunalité (les EPCI), prendront toute leur place à travers les problématiques qui auront été soulevées, ici ou là.

A un moment important où les structures, les modes de gouvernance et la nature même de l'opportunité des opérations changent, il est des rappels auxquels il est urgent de procéder, ne serait ce que pour mesurer l'écart entre ce qui est prégnant aujourd'hui par rapport à ce qui l'était hier, ne serait ce que parce que la situation de l'offre par rapport à une meilleure prise en compte de la demande demeure un viatique universel.



DE LA PASSERELLE SPORT FÉDÉRAL - SPORT SCOLAIRE

Nous avons sollicité Christophe MALENFANT, Directeur Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire en Essonne, sur la réalité des rapports du sport fédéral et du sport scolaire.

Voici la restitution de l'essentiel de son propos :

Pour comprendre les liens qu'entretiennent le sport scolaire du second degré et le monde fédéral, il est nécessaire de rappeler quelques facteurs qui régissent l'action de l'UNSS et qui marquent des différences en matière d'organisation et d'objectifs fédéraux.

L'Union Nationale du Sport Scolaire est la fédération sportive de l'Education Nationale pour les collèges et les lycées (1 million de licenciés en France, 3ème fédération sportive française tous sports confondus, 1 élève scolarisé sur 4 est licencié). En tant que Directeur UNSS, je suis nommé par le Ministère de l'Education Nationale. Les statuts de l'association indiquent un double objet, celui d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, dans le prolongement de l'éducation physique et sportive et celui de l'apprentissage de la vie associative par les élèves au sein des établissements affiliés (156 établissements en Essonne : 21 000 licenciés).

L'association présente donc cette dualité qui fait son originalité et sa force au sein de l'école et du milieu sportif français et international. Par l'engagement de tous les enseignants d'EPS de l'Education Nationale, l'UNSS garantit à tous les jeunes l'accès à la pratique sportive sous toutes ses formes. Elle permet l'apprentissage, la rencontre et la performance diversifiés. Elle offre un accès aux responsabilités (juges, arbitres, jeunes dirigeants, secouristes...). L'action et les objectifs de l'UNSS sont définis par l'Etat (association sportive obligatoire dans chaque établissement, chef d'établissement président de l'AS...) qui lui assigne les devoirs de sa mission de service public : prendre en compte les enjeux éducatifs, respecter l'éthique et les valeurs du sport par une pédagogie adaptée, assurer la sécurité et le bon encadrement.

De façon globale, on peut dire que le sport scolaire s'inscrit dans une fonction d'éducation, une fonction sociale et une fonction de santé publique. Les orientations du sport scolaire sont régies par différents textes, parmi lesquels il convient de distinguer la convention d'objectifs MEN/CNOSF, la circulaire pour le développement du sport scolaire, le "vadémécum" du sport à l'école, la convention avec le Ministère des Sports. Ces conventions nationales définissent le cadre des passerelles entre le monde du sport fédéral et le monde du sport scolaire (pratique sportive, formation des jeunes, des enseignants d'EPS, animateurs d'AS, accompagnement...) et leurs effets sont perceptibles au niveau local.

Voilà pour le cadre général de la mission de Service public.

Il convient maintenant de regarder comment tout cela peut se concrétiser au niveau local. Au niveau des associations sportives d'établissement, elles sont libres de déterminer leur offre de formation (activités pratiquées au sein de l'établissement). Ce choix est influencé par le projet d'EPS, l'environnement, les liens entretenus au niveau local, les contraintes matérielles, le type de public, les attentes des élèves, le projet d'établissement...

Ce projet d'AS s'inscrit dans un projet de district UNSS qui organise localement les rencontres sportives et met en place une mutualisation des transports et des installations. Certaines AS font le choix d'une ouverture de Section Sportives Scolaires (SSS). Les objectifs sont très encadrés règlementairement par l'Education nationale. Leur ouverture exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées (régionale, départementale, club). Ce partenariat doit contribuer à la dynamisation du tissu sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle.

Dans ce même objectif d'ouverture, d'autres conventions sont encouragées entre l'établissement et les collectivités territoriales, les services déconcentrés du ministère chargé des sports, les intervenants extérieurs ou les associations sportives fédérales locales. L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation.



DE LA PASSERELLE SPORT FÉDÉRAL - SPORT SCOLAIRE (SUITE)

En Essonne, 43 établissements sur 156 (collèges et lycées) ont une section sportive. Certains établissements en possèdent 2 ou 3. Les activités sont très variées : les activités acro-Aériennes, l'athlétisme, les arts du cirque, le badminton, le basket-ball, la course d'orientation, la danse, l'escalade, le football, le futsal, la gymnastique, la gymnastique rythmique, le handball, le judo, la natation, le rugby, le tennis de table, le triathlon, le volley-ball, le water-polo. On peut dire qu'existe en local un partenariat fort l'Association Sportive Scolaire et le Club, qui s'étend au niveau départemental.

Quelques mots maintenant sur le « service de suite ». L'UNSS participe à la formation pour l'avenir des jeunes et pour leur préparation au monde associatif futur. Pour aller dans ce sens, il est indispensable de créer des ponts avec le milieu fédéral, pour que les compétences acquises dans le cadre du sport scolaire (compétences sportives mais aussi arbitrales...) ne se perdent pas. Elles doivent servir et aider la vie future d'adulte et elles doivent contribuer au développement du bénévolat dans les clubs. Nous sommes, là, dans l'idée d'un continuum sportif. La politique de l'UNSS 91 s'inscrit aussi dans un développement des relations avec les comités sportifs départementaux de l'Essonne, et les échanges les plus actifs s'effectuent avec les comités d'athlétisme, de basket, de badminton, de course d'orientation, de canoë-kayak, de football, de handball, du sport adapté, du handisport, de parapente, de rugby. Ils dépendent des activités qui sont développées dans les établissements scolaires du département et de l'activité des professeurs impliqués. Les liens sont diversifiés : mutualisation de moyens, mise en place de formations, de passerelles entre le sport scolaire et les comités départementaux pour la pratique des compétiteurs et des jeunes officiels.

En conclusion, il faut insister sur cette affirmation cardinale du Plan Académique de Développement du Sport Scolaire de l'Académie de Versailles : « le développement de la pratique sportive et le développement de la vie associative sont une véritable plus-value éducative ». Ce qui nous fait parfois dire que « L'UNSS c'est plus que du sport... ».

Christophe MALENFANT, Directeur Départemental UNSS Essonne.

VERS LA RÉGIONALISATION DES POLITIQUES RELATIVES AU SPORT-SANTÉ?

S'il reste assez peu aisé de définir cette vaste notion de sport-santé, nous pouvons néanmoins avancer les vocables liés de Bien-être, prévention, suivi médical, voire pratique ayant pour vocation la santé et la sécurité des sportifs dans et par leur activité. Les politiques sportives font la part belle à ce champ au travers d'appels à projets et autres financements auxquels peuvent prétendre les associations en concevant des actions tournées vers les pratiques à visées sanitaires. Plusieurs acteurs se distinguent :

- les Agences Régionales de Santé (ARS), qui n'appartiennent a priori pas au champ du sport. Elles lancent régulièrement des appels à projets auxquels peuvent répondre les associations sportives, dès lors que les projets proposés répondent aux critères d'éligibilité, dont le niveau d'exigence est souvent assez élevé: actions visant a minima le moyen terme, publics et orientations ciblés et spécifiques...
- le CNDS, via les financements sur la part territoriale (Région).
- le CROSIF avec sa commission sport-santé, en s'appuyant sur le site régional à administration départementale www.santeparlesport.fr, et sur des modules de formation pour les éducateurs.

Le fait qu'un appui départemental soit recherché, en premier lieu par l'action des CDOS, conforte la nécessité d'adopter un positionnement volontariste, vecteur d'activité, et donc de financements, suivant les orientations actuelles.

L'animation de ce site a pour objectif de regrouper et rendre facilement accessibles les informations relatives aux lieux de pratique et structures en capacité d'accueillir et proposer de telles activités. De plus, il est possible d'y publier des événements et autres manifestations qui y sont consacrés.

Les comités départementaux dont certains sont déjà très actifs sur ces questions, pourront être des interlocuteurs réactifs; les liens qui existent avec la dimension "Développement Durable" renforcent, eux, les possibilités d'actions.



CLASSES OLYMPIQUES EN ESSONNE 2016

En cette année olympique 2016, 3 écoles et 5 classes de CM1 et CM2 du département ont répondu à l'appel à projets de classes olympique du CNOSF, mis en œuvre avec le CDOS. 135 élèves de 5 classes de BURES/YVETTE, VILLEBON/YVETTE, SAVIGNY/ORGE ont ainsi pu découvrir des activités sportives inhabituelles pour eux, grâce notamment au concours des comités sportifs départementaux et clubs de badminton, base ball, cyclotourisme, escrime, football, gymnastique, handball, tir à l'arc.



Intégrés au projet pédagogique de classe, des contenus liés au handicap, à la culture sportive et aux valeurs olympiques, à la diététique, aux nouvelles technologies (livre numérique), à la vie de sportifs de haut niveau ont enrichi cette programmation. L'approche « Sport et handicap » a beaucoup marqué les élèves, pour les avoir placés en situation, à travers des rencontres de personnes qui vivent le handicap au quotidien. C'est ainsi qu'ils ont pu mieux comprendre les difficultés qu'ils affrontent, mais aussi le plaisir qui réside dans des pratiques sportives différentes... Les visites telles que le CNR de Marcoussis, le vélodrome national de St Quentin en Yvelines ont donné des exemples

d'équipements de haut niveau au service de la performance, dans le contexte de la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016. Parallèlement, ils ont pu échanger avec Julie Soyer et Charlotte Bilbault, joueuses de

l'équipe féminine de football de Juvisy, Terry Bouhraoua, capitaine de l'équipe de France de rugby à 7, Yvan Wouandji, membre de l'équipe de France de cécifoot.

Le temps fort final s'est déroulé à l'occasion de la Journée multisports intégrée aux Jeux USEP – journée olympique : rencontre des différentes classes, multiactivités et présentation par les élèves à leurs camarades de leurs travaux sous forme d'affiches sur les Jeux olympiques antiques et modernes, les jeux paralympiques, et les Jeux de Rio 2016. L'exercice de la conception de ces productions artistiques, le fait de les présenter à des camarades ont accentué la dimension collective des travaux.



Nous pouvons considérer avoir atteint les objectifs fixés de diffusion et valorisation de l'idéal olympique mêlant corps et esprit, excellence, respect et amitié, le tout conjugué aux projets de classe grâce à l'investissement des enseignants. Les valeurs et contenus transmis aux enfants ont vocation à les guider dans leur pratique sportive, voire même leur vie de tous les jours, ainsi qu'à leur donner des clés de compréhension pour suivre l'événement à la télévision cet été. Une reconduction est prévue dans une école, en variant les contenus : travail sur web radio, candidature à l'organisation des JOP de Paris 2024, activités adaptées, classe semi-transplantée...

M.T.

CALENDRIER

4 septembre 2016

Essonne sur l'Eau

10 et 11 septembre 2016

Week-end Tous en forme - Sentez-vous sport à Saint-Pierre-du-Perray